

*Disclaimer :*

*The Competition DG makes the information provided by the notifying parties in section 1.2 of Form CO available to the public in order to increase transparency. This information has been prepared by the notifying parties under their sole responsibility, and its content in no way prejudices the view the Commission may take of the planned operation. Nor can the Commission be held responsible for any incorrect or misleading information contained therein.*

**COMP/M.4204 – Cinven/UPC France**

## **SECTION 1.2**

### **Description of the concentration**

Dans le cadre des évolutions technologiques, économiques et commerciales récentes de la télévision en France, un regroupement des acteurs du câble dans ce pays apparaît indispensable.

Il est ainsi prévu que le groupe UPC cède les réseaux câblés qu'il exploite en France (sous les noms commerciaux UPC France et Noos) à une société sous le contrôle de Cinven Limited, filiale de Cinven Group Limited.

Cette opération interviendrait principalement sur le marché concerné mais non affecté de la télévision à péage, sur lequel l'entité issue de la concentration détiendrait une position faible au regard des concurrents, nombreux et puissants, existants.

Le nouvel ensemble devrait ainsi être en mesure de faire face à la concurrence des opérateurs de satellite en cours de fusion (TPS/CanalSatellite) et des acteurs de plus en plus importants de l'ADSL, de la TNT et de la télévision mobile.